



## Frais des cadres, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Pour les expositions nationales, organisées par la FSPHS, le montant facturé par cadre est de:

	Degré II	Degré I
Classe de haute compétition, forfait pour 10 cadres	–	CHF 450.–
Toutes les classes de compétition, à l'exception de la jeunesse et de la littérature par cadre	CHF 30.–	CHF 40.–
Littérature par ouvrage ou revue toutes catégories	CHF 45.–	CHF 55.–
Classe 21 (Jeunesse)	CHF –.–	CHF –.–
Cour d'honneur, Salon du Jury, exposants invités	CHF –.–	CHF –.–

Pour les expositions multilatérales, internationales et autres, avec ou sans jury, le Comité central décide de cas en cas du montant à facturer par cadre.

Ces frais ont été décidés par le Comité central lors de sa séance du 12 décembre 2023 à Olten. Ils entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le président central

Roberto Lopez

Le responsable du dicastère Expositions

Jürg Roth